



GROUPE DYNACOR INC.

CODE DE CONDUITE

(MISE À JOUR AOÛT 2023)

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Groupe Dynacor Inc. (la « **société** » ou « **Dynacor** ») vise à être le leader mondial pour le traitement de minerai d'or artisanal, responsable sur le plan environnemental et social, sur la base du comportement et de la conduite d'excellence de ses administrateurs, dirigeants et employés, pour créer une culture fondée sur des valeurs qui seront consolidées avec ce Code de conduite (« Code »).

C'est une obligation fondamentale pour nous tous qui faisons partie de l'entreprise, de respecter et de se conformer au contenu établi dans ce Code de conduite, afin de maintenir notre solide réputation.

Je vous invite à prendre connaissance, appliquer et diffuser le présent Code de conduite avec responsabilité et engagement.

OBJECTIF DU CODE DE CONDUITE

Le Code de conduite a pour objectif d'établir les valeurs qui doivent guider le comportement de l'entreprise et celui des tiers avec lesquels elle est en relation, ainsi que de contribuer à consolider une conduite des affaires acceptée et respectée par tous les employés et les dirigeants. Le Code de conduite vise à guider l'établissement d'une culture basée sur le respect, l'honnêteté, le leadership, l'excellence, la protection de l'environnement, la responsabilité sociale et la préservation de la santé et de la sécurité des personnes.

PORTÉE DU CODE DE CONDUITE

Le Code de conduite s'applique à tous les employés, membres du Conseil d'administration et partenaires stratégiques. Les administrateurs, dirigeants et employés de la société sont soumis au respect des devoirs et obligations établis par la législation et les politiques internes. Le respect du Code de conduite est obligatoire à l'intérieur et à l'extérieur des opérations et des bureaux, et les comportements qui pourraient être contraires au présent Code de conduite et à la loi doivent être évités.

1. Respect de la législation

Dynacor identifie et évite toute action qui pourrait être interprétée comme contraire à la loi.

Tous les travailleurs se conforment aux réglementations légales applicables dans leurs processus, et s'ils ont des doutes, le travailleur consulte son supérieur immédiat ou le service juridique.

2. Santé et sécurité

Dynacor s'engage à assurer un environnement de travail sécuritaire et sain afin de prévenir les blessures et les maladies de ses travailleurs et visiteurs.

Les travailleurs sont conscients de leur santé et sécurité au travail et sont tenus de se conformer à leurs obligations et responsabilités, décrites dans le Règlement Intérieur pour la Sécurité et la Santé au Travail.

3. Protection de l'environnement

Dynacor s'engage à exercer ses activités en protégeant l'environnement, en préservant les ressources naturelles et en assurant un développement durable.

Les travailleurs s'engagent à préserver leur environnement et contribuent à l'amélioration de la performance de l'entreprise.

4. Droits humains

Dynacor adhère à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies; respectant ces droits dans toutes ses installations.

L'entreprise prévient toutes les formes de travail des enfants, la prostitution, le travail forcé, les traitements dégradants envers les femmes, la traite des êtres humains et les disparitions forcées.

Dynacor et ses employés ont le devoir et la responsabilité de respecter, protéger, réaliser et rendre réalité les droits de l'homme.

5. Relations de travail

Dynacor respecte envers ses travailleurs toutes ses obligations en matière de travail et de sécurité sociale, créant un climat de respect et de confiance avec le travailleur, les promouvant en fonction de leur performance.

L'entreprise établit un environnement de travail adéquat, afin que le travailleur exerce ses tâches de manière optimale, dans le respect de ses fonctions.

Dynacor et ses partenaires stratégiques reconnaissent et respectent le droit des employés à la liberté d'association et de négociation collective.

De son côté, le travailleur doit se conformer à ses obligations établies dans le règlement intérieur.

6. Diversité, inclusion et non-discrimination

Dynacor ne s'engage pas dans des pratiques discriminatoires, de harcèlement ou d'abus pendant la relation d'emploi avec le travailleur. Les travailleurs sont traités sur un pied d'égalité et les différences d'âge, de race, d'origine, de sexe, d'orientation sexuelle, de culture, de religion et de capacités physiques font l'objet de respect.

Les travailleurs qui estiment que ces droits sont violés peuvent le signaler conformément aux règlements internes et conformément à la loi applicable.

7. Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Les pots-de-vin et la corruption sous toutes leurs formes ne sont pas tolérés chez Dynacor. Nous n'offrons ni ne donnons à aucun fonctionnaire public ou privé ou aux membres de sa famille aucune récompense, avantage ou bénéfice en échange d'un acte ou d'une omission, destiné à convaincre ledit individu d'utiliser sa position pour influencer un acte ou une décision du gouvernement au profit de l'organisation.

8. Conflits d'intérêts

Dynacor cherche à faire prévaloir l'intérêt de l'entreprise sur l'intérêt personnel et pour cela elle prend des décisions qui sont généralement connues.

Le travailleur ne doit pas faire passer son intérêt personnel avant ses obligations de travail, pour cela il doit éviter tout conflit d'intérêts dû à une influence interne ou externe, et s'il y a conflit il doit en informer son supérieur immédiat.

9. Prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme

Dynacor prévient les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, ainsi que les risques opérationnels et juridiques que de telles activités pourraient causer à l'entreprise.

Les administrateurs et les travailleurs doivent maintenir une attitude vigilante face à toute opération inhabituelle et la signaler à l'organe interne de l'entreprise, afin qu'il puisse à son tour informer les autorités compétentes.

10. Relation avec les fournisseurs et les clients

Dynacor s'engage à répondre aux besoins et aux attentes de ses clients en fournissant des produits de qualité répondant aux normes internationales. De plus, il reçoit en permanence des informations sur les nouvelles demandes du marché qui sont mises en œuvre dans le cadre de nos processus d'amélioration continue.

Les fournisseurs de matières premières, fournitures et services sont nos partenaires stratégiques et sont sélectionnés sur la base de leur statut formel, en toute transparence et pour la qualité de leurs produits et services.

11. Relations avec la communauté

Dynacor favorise des relations harmonieuses avec les communautés d'influence directe et celles des autres régions. Dans le cadre de notre responsabilité sociale d'entreprise, nous cherchons à améliorer les conditions de vie dans les lieux où nous réalisons nos investissements.

Dynacor respecte la culture, les coutumes, la diversité des communautés et favorise l'emploi local.

12. Protection des renseignements personnels

Dynacor est responsable de la protection des renseignements personnels qu'elle détient; elle applique des mesures de sécurité très strictes pour protéger les renseignements personnels contre tout accès, utilisation, communication, modification non autorisé, perte, vol, ou toute autre atteinte à la sécurité des renseignements. Les renseignements recueillis sont protégés par des mesures de sécurité informatique raisonnables compte tenu de leur sensibilité.

13. Communication et mise en œuvre

Les administrateurs de Dynacor font la promotion de canaux adéquats permettant aux travailleurs de communiquer avec eux ou avec leur hiérarchie immédiate au sujet de toute préoccupation. De même, les normes, codes et politiques internes sont communiqués dans la langue des employés, à tous les niveaux de l'organisation. Dynacor maintient un dialogue ouvert et honnête avec tous ses employés et ses parties prenantes.

Dynacor et ses partenaires stratégiques doivent mettre en œuvre le présent Code de conduite ainsi que les lois applicables.